



## Ecole Saint Aignan

8, rue des Manoirs – 35 680 VERGEAL

Tél. /Fax. : 02 99 49 55 59

[ecolestaignanvergeal@hotmail.com](mailto:ecolestaignanvergeal@hotmail.com)

# Info flash

Aux parents,

Une année scolaire se termine laissant déjà place à la préparation d'une nouvelle à venir. Nous remercions les familles qui quittent l'établissement et nous souhaitons la bienvenue à toutes les nouvelles familles qui nous rejoignent.

La structure pour l'année 2021-2022 sera la suivante :

- En Toute Petite Section (TPS) / Petite Section (PS) / Moyenne Section (MS) / Grande Section (GS) : Mme Sylvie MARTIN accompagnée par Mme Stéphanie GOURMON
- En CP/CE2: Mme Elise GARNIER
- En CE1 / CM1 : Mme Karelle PARIS
- En CM2 : Mme Céline LE PORT (chef d'établissement) et Mme Jennifer MOREAU pour la journée de décharge **le lundi**.

Vous trouverez dans la note explicative envoyée par mail les démarches à suivre pour constituer le dossier administratif de rentrée.

### **Quelques explications supplémentaires sur l'annexe financière liée au contrat de scolarisation :**

- Comme l'an dernier trois tarifs sont proposés pour la contribution scolaire. Ils sont en légère augmentation pour répondre à l'inflation du coût de la vie et des frais dont nous sommes tributaires.

Cela se pratique dans différentes écoles du secteur et du département.

Ils ne tiennent compte en aucun cas des revenus des parents ni du quotient familial. Chaque famille pourra ainsi choisir librement le tarif qui lui conviendra le mieux.

Attention : le tarif choisi pour l'aîné est automatiquement celui retenu pour les enfants suivants.

### A quoi correspondent ces trois tarifs ?

- 1- Le tarif de base est le tarif minimum pratiqué dans l'établissement.
- 2- Le tarif conseillé permet à l'école de se rapprocher de l'équilibre financier entre les dépenses et les recettes.
- 3- Le tarif de solidarité est un coup de pouce volontaire et bienveillant des familles pour soutenir financièrement l'école Saint Aignan qui, une année de plus, a dû faire sans sa traditionnelle kermesse.

N'oubliez pas d'entourer votre choix sur le contrat de scolarisation.

- Il a été voté en conseil d'administration de l'OGEC le 23 mars 2021 que :

- Le tarif de cantine pour l'année 2021-2022 resterait à l'identique, pas d'augmentation, soit 4€ le repas sauf les repas exceptionnels qui seront facturés 5€.
- Le tarif de garderie pour l'année 2021-2022 resterait également à l'identique, pas d'augmentation, soit 0.50 centimes d'€ le quart d'heure.
- Une participation de 5€ par enfant sera prélevée en 10 fois dans l'année pour aider l'école à payer les frais demandés par le diocèse relatifs à la scolarité de nos élèves qui s'élèvent précisément à 48.48€ par enfant.

- Enfin, il a été voté en conseil d'administration de l'OGEC le 29 juin 2021 que :

- Les packs de fournitures des classes de CP-CE1-CE2-CM1 seraient en baisse pour l'année 2021-2022 par rapport à l'année 2020-2021.
- Les packs de la classe maternelle et du CM2 resteraient d'un montant identique à l'année précédente, pas d'augmentation pour l'année 2021-2022.

En espérant que ces quelques explications puissent répondre à d'éventuelles interrogations, nous vous souhaitons un agréable été, qu'il soit source de beaux moments bien agréables.

Bel été et bon repos !

Céline LE PORT